



Laboratoire de Recherche en Droit du Travail et de
l'Emploi



En coordination avec le Projet de Recherche
sur les Droits de Propriété Intellectuelle et leur
Rôle dans le Soutien à la Compétitivité des
Startups et le Développement du Climat
d'Investissement en Algérie

Organise une Conférence Nationale Virtuelle
sur:

**L'Impact de la Protection des Droits de
Propriété Intellectuelle sur le
Développement Économique en Algérie**

Le 16 décembre 2025

Par visioconférence

Google Meet

<https://meet.google.com/akp-ecqu-xzh?hs=151>

Comité de la Conférence Nationale

Président d'Honneur de la Conférence : Pr. Dr.

Hammou Bouziane Amine, Recteur de l'Université
Abdelhamid Ibn Badis – Mostaganem

Superviseur Général de la Conférence : Pr. Dr.

Feninekh Abdelkader, Doyen de la Faculté de Droit
et des Sciences Politiques

Président de la Conférence : Dr. Zouatine Khaled

Problématique de la Conférence

La protection des innovations et des idées figure parmi les priorités majeures des startups, ces idées constituant souvent la base sur laquelle l'entreprise est fondée. Grâce à la protection de la propriété intellectuelle, les startups peuvent s'assurer que leurs idées ne seront pas exploitées ou copiées par des concurrents, ce qui leur confère ainsi un avantage concurrentiel sur le marché. En conséquence, la propriété intellectuelle joue un rôle central dans le renforcement de la valeur marchande des entreprises émergentes.

Lorsque les idées et innovations sont bien protégées, elles peuvent accroître la valeur de l'entreprise aux yeux des investisseurs et des clients. Une propriété intellectuelle protégée signifie que l'entreprise possède des actifs uniques capables de générer des bénéfices futurs, la rendant ainsi plus attrayante pour

l'investissement. De plus, les startups peuvent utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de négociation dans les partenariats et les transactions commerciales, ce qui renforce davantage leur position sur le marché.

Par ailleurs, l'investissement est aujourd'hui considéré comme le moteur de l'élaboration des stratégies économiques des pays, puisqu'il constitue un véritable développement économique. Animé par la volonté de réaliser un développement économique et social, l'État algérien a procédé rapidement à la modification de la Loi sur l'Investissement 16-09 par la Loi 22-18, afin de renforcer les garanties accordées aux investisseurs. Les amendements ont introduit de nouvelles dispositions contribuant à l'amélioration du climat d'investissement, dans le but d'attirer le plus grand volume possible d'investissements, notamment étrangers, et de réaliser ainsi les objectifs du développement économique. Pour atteindre cet objectif, et à la lumière des dispositions de la nouvelle Loi sur l'Investissement 22-18, le législateur a ajouté une garantie inédite : l'engagement de l'État à protéger les droits de propriété intellectuelle de l'investisseur.

Pour enrichir la discussion sur ce sujet, les questions suivantes se posent :

* Comment les idées innovantes des startups peuvent-elles être protégées afin de renforcer

leur compétitivité et de réduire le risque de concurrence ?

* Comment la garantie introduite par le législateur algérien dans la nouvelle Loi sur l'Investissement pour la protection des droits de propriété intellectuelle de l'investisseur est-elle mise en œuvre, et dans quelle mesure contribue-t-elle à attirer les investisseurs ?

Objectifs de la Conférence

- 1- Mettre en lumière l'importance de la protection de la propriété intellectuelle pour les startups
- 2- Présenter des stratégies de protection de la propriété intellectuelle pour les startups
- 3- Identifier les composantes de la propriété intellectuelle pour l'investisseur
- 4- Aborder les garanties nouvellement introduites pour la protection des droits de propriété intellectuelle de l'investisseur dans le cadre de la nouvelle Loi sur l'Investissement 22-18

Axes de la Conférence

Axe 1 : Les droits de propriété intellectuelle comme mécanisme juridique de soutien aux startups

- * Le cadre général (juridique et conceptuel) des droits de propriété intellectuelle et des startups
- * Les mécanismes de protection des droits de propriété intellectuelle pour les startups

Axe 2 : La protection des droits de propriété intellectuelle de l'investisseur à la lumière de la nouvelle Loi sur l'Investissement 22-18

- * Les composantes des droits de propriété intellectuelle de l'investisseur
- * Les garanties législatives nouvellement introduites pour la protection des droits de propriété intellectuelle de l'investisseur

Comité Scientifique de la Conférence

Président du Comité Scientifique :

- * **Pr. Dr. Ben Azzouz Ben Saber, Directeur du Laboratoire de Recherche en Droit du Travail et de l'Emploi**
- * **Dr. Zouatine Khaled, Responsable du Projet de Recherche sur les Droits de Propriété Intellectuelle et leur Rôle dans le Soutien à la Compétitivité des Startups et le Développement du Climat d'Investissement en Algérie**

Comité d'Organisation de la Conférence

Président du Comité d'Organisation :

- * **Pr. Dr. Djalti Mansour**
- * **Dr. Kaïbeche Boumediene**

Conditions de Participation

1. La participation est ouverte aux chercheurs et aux doctorants, à condition qu'un maximum de

deux auteurs contribuent à une même communication.

2. Les résumés ne seront pas acceptés ; l'article complet doit être soumis.
3. La participation doit s'inscrire dans l'un des axes thématiques de la conférence.
4. L'article ne doit pas avoir été publié, soumis pour publication ou déjà présenté lors d'un autre événement scientifique.
5. L'article doit comporter un résumé et des mots-clés dans la langue de l'article ainsi que dans une autre langue, et avoir une longueur comprise entre 10 et 20 pages.
6. Toutes les soumissions feront l'objet d'une évaluation scientifique par le comité scientifique de la conférence, et les auteurs seront informés de l'acceptation ou du rejet par courrier électronique.

Dates Importantes

Date limite de soumission des articles complets : 10 novembre 2025

Notification des articles acceptés : 20 novembre 2025

Les articles complets doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante :

Khaled.zouatine@univ-mosta.dz